

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 20 janvier 2026 à 19 h 30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, Pontiac, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, le conseiller Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Jean Côté, M. Scott McDonald, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Mario Allen, directeur général et quelques citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19 h 30.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

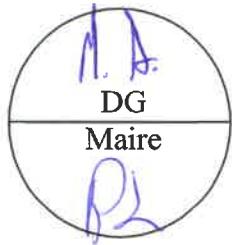
Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

26-01-5778

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2025**
5. **Administration**
 - 5.1 Liste des engagements de dépenses
 - 5.2 Transferts budgétaires
 - 5.3 Liste des factures à payer
 - 5.4 Affectation de crédits (dépenses incompressibles)
 - 5.5 Nomination d'un représentant municipale au comité d'administration de l'Office d'habitation du Pontiac (OHP)
 - 5.6 Demande de révocation d'exemption de taxes – Camp Hateya
6. **Sécurité publique**
Aucun item
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Achat d'équipement pour le Service des travaux publics – scarificateur / rotoculteur
8. **Urbanisme et zonage**
 - 8.1 Adoption du deuxième projet de règlement 10-25 – modifiant le règlement de zonage no. 11-24 en vue d'ajouter une définition de camionneur artisan
9. **Loisirs et culture**





- 9.1 Frais de licence – Entandem
- 9.2 Demande de soutien financier des organismes et associations pour 2026
- 10. Dépôt de documents**
- 10.1 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 26 novembre au 31 décembre 2025
- 10.2 Dépôt du rapport d'audit de performance de la CMQ en lien avec le code d'éthique et de déontologie
- 11. Période de questions du public**
- 12. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et présenté :

Adoptée

26-01-5779

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU D'adopter le procès-verbal du 9 décembre 2025.

Adoptée

5. ADMINISTRATION

26-01-5780

5.1 Liste des engagements de dépenses

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU D'engager les dépenses, pour un montant total de 4 120,00 \$ taxes incluses.

Adoptée

26-01-5781

5.2 Transferts budgétaires

IL EST PROPOSÉ PAR le maire, Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac effectue les transferts budgétaires d'une somme totale de 535 637,00 \$.



Adoptée

26-01-5782

5.3 Liste des factures à payer

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU DE payer les factures présentées, pour un montant total de 146 621,25 \$ taxes incluses.

Adoptée

26-01-5783

5.4 Affectation de crédits (dépenses incompressibles)

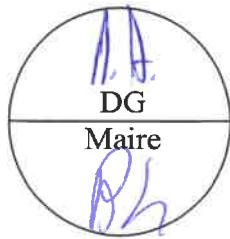
CONSIDÉRANT QUE, selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la Municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles, l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées à la réception de la facture pour l'année 2026 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2026 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- La rémunération des membres du conseil ;
- Les salaires des employés municipaux ;
- Les contributions syndicales ;
- La quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;
- Les dépenses de mazout ;
- Les dépenses d'électricité ;
- Les dépenses de téléphone et des radios ;
- Les dépenses de carburants ;
- Le contrat d'assurance pour les biens de la Municipalité ;
- Les contrats de déneigement ;



- Le contrat pour la SPCA ;
- Le contrat pour les espaces verts ;
- Le contrat d'entretien pour les photocopieuses ;
- Le contrat d'entretien pour la machine à timbres ;
- Le contrat d'entretien et de services pour le système informatique ;
- Le contrat pour les alarmes ;
- Les paiements trimestriels aux bibliothèques ;
- Les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie ;
- Les versements mensuels aux gouvernements provincial et fédéral ;
- L'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques ;
- Les produits chimiques pour le système d'eau potable et d'égout ;
- Les contrats de service Internet ;
- Le contrat - groupe AST (ADP mutuelle de prévention) ;
- Les tests d'eau ;
- La contribution à L'ADMQ, FQM ET UMQ et tous autres abonnements à une association ;
- Les autres dépenses de même nature, c'est-à-dire les contrats avec date d'échéance.
- Quote-part relative aux coûts d'opération du site Cook

Adoptée

26-01-5784

5.5 Nomination d'un représentant municipale au comité d'administration de l'Office d'habitation du Pontiac (OHP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est partenaire avec l'Office d'habitation du Pontiac (OHP) pour la résidence des personnes ainées située dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'administration du OHP nous demande de confirmer par résolution l'élu qui siégera au comité ;

CONSIDÉRANT QU' il est important d'avoir un membre du conseil municipal de Pontiac qui siège au comité d'administration pour représenter notre Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

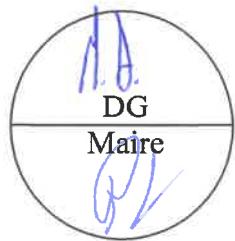
ET RÉSOLU DE nommer M. Scott McDonald comme représentant de la Municipalité de Pontiac pour siéger comme membre administratif au comité d'administration du OHP.

Adoptée

26-01-5785

5.6 Demande de révocation d'exemption de taxes – Camp Hateya

CONSIDÉRANT QUE le dossier CMQ-65486-001 devait être révisé par le conseil



municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse du dossier CMQ-65486-001 et a déterminé que, depuis plusieurs années, aucune activité du Camp Hateya n'a été tenue dans les bâtiments abandonnés situés au 100, chemin Camp Gatineau ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Jean Côté.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la Commission municipale du Québec (CMQ) la révocation de la demande d'exemption de taxes du Camp Hateya.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun Item

7. TRAVAUX PUBLICS

Avant la discussion et le vote sur cette résolution, le conseiller Garry Dagenais se retire de la salle du conseil à 19 h 36

26-01-5786

7.1 Achat d'équipement pour le Service des travaux publics – scarificateur / rotoculteur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite acquérir de l'équipement usagé pour le pavage des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est en vente et disponible localement ;

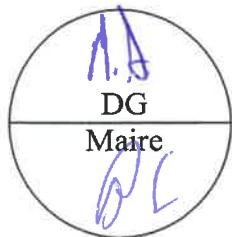
CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un scarificateur/rotoculteur usagé permettrait de réaliser des économies tout en répondant aux besoins opérationnels de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Jean Côté.

ET RÉSOLU DE mandater le directeur général, Mario Allen, à procéder à l'achat d'un scarificateur/rotoculteur usagé chez L.J. Towing pour un montant de 8000,00 \$, plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le surplus non-affecté.

QUE le Service des travaux publics soit mandaté de remettre cet équipement en service.



Adoptée

Après l'adoption de la résolution, le conseiller Garry Dagenais revient à la salle du conseil à 19 h 38.

8. URBANISME ET ZONAGE

26-01-5787

8.1 Adoption du deuxième projet de règlement 10-25 – modifiant le règlement de zonage no. 11-24 en vue d'ajouter une définition de camionneur artisan

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 11-24 est entré en vigueur le 27 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'ajouter une définition de camionneur artisan au règlement de zonage no. 11-24 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de ce règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Jean Côté.

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète et adopte ce qui suit :

Article 1

L'annexe 1 – Index terminologique est modifiée par l'ajout de la définition suivante :
« Camionneur artisan : Conducteur de camion qui est propriétaire et exploitant du véhicule lourd qu'il conduit. »

Article 2

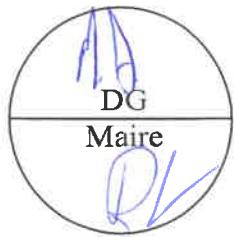
L'annexe 3 – Grilles de spécification est modifiée de façon à ajouter une précision à la disposition particulière 5 pour les camionneurs artisans, ladite précision, soulignée plus bas, se lit comme suit :

« 5. Seuls les usages suivants sont autorisés :

- ***Les camionneurs artisans à raison d'un camion par propriété;***
- ***(...)***

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

26-01-5788

9.1 Frais de licence – Entandem

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac offre le service de location de salles communautaires pour la tenue d'événements pouvant inclure l'utilisation de musique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquitter des frais de droits d'auteur auprès de l'organisme ENTANDEM, au nom de la SOCAN et de RÉ:SONNE ;

CONSIDÉRANT le rapport d'activités et d'événements pour l'année 2025 produit par la coordonnatrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Scott McDonald et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 3 156,16 \$, avant taxes, à ENTANDEM, à titre de frais de licence pour les droits d'auteur relatifs aux événements tenus au cours de l'année 2025.

QUE la dépense provienne du poste budgétaire 02 70120 522.

Adoptée

26-01-5789

9.2 Demande de soutien financier des organismes et associations pour 2026

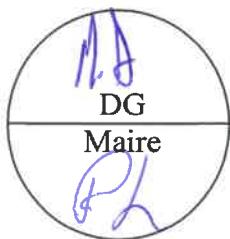
CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes communautaires de la Municipalité de Pontiac ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir nos associations bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice des loisirs, de la vie communautaire et des communications a compilé et révisé les demandes de subvention des organismes et associations pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT les demandes présentées lors de la rencontre du Comité des loisirs et de la vie communautaire, le 9 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité des loisirs et de la vie communautaire d'appuyer les organismes ci-dessous ayant déposé une demande de soutien financier ;



PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Chantal Allen et appuyé par le conseiller Scott McDonald.

ET RÉSOLU D'accorder les montants suivants aux organismes et associations ci-mentionnées:

- Blé d'Or et amis de Pontiac – 1 500 \$
- Cercle socio-culturel – 1 000 \$
- Club de sacs de sable – 500 \$
- Groupe Action Jeunesse (GAJ) – 5 000 \$
- Les amis du Sault-des-Chats – 10 000 \$
- Association Équestre du Pontiac – 500 \$

QUE cette somme provienne du poste budgétaire 02 70100 970.

Adoptée

10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.1 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 26 novembre au 31 décembre 2025**
- 10.2 Dépôt du rapport d'audit de performance de la CMQ en lien avec le code d'éthique et de déontologie**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

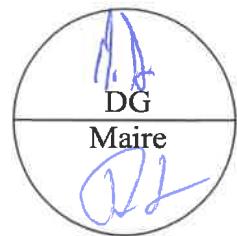
26-01-5790

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU DE lever la séance à 19 h 41 ayant épousé l'ordre du jour.

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac


Mario Allen
DIRECTEUR GÉNÉRAL


Roger Larose
MAIRE

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »